

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**2 MAI 2016 A 08h00**  
**- ORDRE DU JOUR -**

**FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

- M. MEDINA**                    1 Désignation des représentants du groupement de commandes entre la Ville de Saint-Mandé et la Ville de Vincennes pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien

**URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- MME CROCHETON**            2 Autorisation donnée à M. le Maire de signer une promesse de vente avec la SAS référence « Européquipements » pour la revente des terrains IGN

**QUESTIONS DIVERSES**

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016**

### **COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE**

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 2 mai à 08h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 25 avril, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien WEIL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG (arrivée à partir du point 2), M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, Mme Marianne VERON, Mme Eveline BESNARD, M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Françoise DUSSUD, pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD  
Mme Christine SEVESTRE, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON  
M. Jacques GUIONET, pouvoir donné à M. Julien WEIL  
M. Dominique TINEL, pouvoir donné à M. Philippe IZRAELEWICZ  
Mme Diane MARTIN, pouvoir donné à Mme CARRESE  
M. Nicolas COHEN, pouvoir donné à M. Patrick BEAUDOUIN  
M. Thomas MURGIA, pouvoir donné à Mme Marianne VERON  
Mme Séverine FAURE, pouvoir donné à M. Olivier DAMAS  
M. Thomas BOULLE, pouvoir donné à Mme Blandine GOUEL  
Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Luc ALONSO  
Mme Joëlle AICH, pouvoir donné à M. Gaël TURBAN  
Mme Geneviève TOUATI, pouvoir donné à M. Philippe LERAY

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Jean BOKOBZA, M. Renald BEJAOUI, M. Jean EROUKHMANOFF, conseillers municipaux

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **1. Désignation des représentants du groupement de commandes entre la Ville de Saint-Mandé et la Ville de Vincennes pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien**

**M. MEDINA :** La ville de Saint-Mandé ne dispose pas aujourd'hui de marché pour l'acquisition des produits et matériels d'entretien en vue du nettoyage des structures administratives, sportives et de la petite enfance de la ville.

Un rapprochement entre les services municipaux de Saint-Mandé et ceux de la ville de Vincennes a permis d'identifier un intérêt à mutualiser les ressources et moyens pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien.

La mutualisation des besoins permet de bénéficier de tarifs compétitifs grâce à l'augmentation des quantités commandées.

Le Conseil Municipal ayant approuvé par délibération du 13 avril 2016, la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Saint Mandé et la Ville de Vincennes pour la passation d'un marché d'acquisition de produits et matériels d'entretien, il convient de :

- de désigner parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville, un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

**M. LE MAIRE** : Merci. Dans la Commission d'appel d'offres, nous proposons la candidature de Monsieur Philippe Le Tymen, adjoint au Maire, comme titulaire et de Madame Crocheton, qui est la vice-présidente déléguée de la Commission, comme suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre cette désignation de Monsieur Le Tymen comme titulaire et de Madame Florence Crocheton comme suppléante aux voix. Qui est contre ?

**M. TURBAN** : Zéro.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur Turban. Qui s'abstient ?

**M. TURBAN** : Sept.

**M. LE MAIRE** : Et qui est pour ?

**M. TURBAN** : Vous êtes 24, Maria Tung n'est pas là.

**M. LE MAIRE** : C'est cela.

Le Conseil Municipal a désigné, à la majorité, au vote à main levée, M. Philippe LE TYMEN, membre titulaire et Mme Florence CROCHETON, membre suppléante, comme suit :

**Abstention : 7** Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, Mme Joëlle AICH, M. Gaël TURBAN, Pour : 24 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE)

## **2. Autorisation donnée à M. le Maire de signer une promesse de vente avec la SAS référence « Européquipements » pour la revente des terrains IGN**

**Mme CROCHETON** : Dans le cadre de la cession par l'Etat des terrains situés au sud de l'IGN, la commune a décidé d'exercer son droit de priorité et d'acquérir la totalité de ces terrains, soit environ 13 500 m<sup>2</sup>.

La Ville souhaite que puissent être réalisés, dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme, des bâtiments d'activité tertiaire, ainsi qu'un équipement public socio-culturel.

Afin de permettre la valorisation de ce site et d'y développer un programme tertiaire, la commune a lancé une consultation auprès d'investisseurs spécialisés dans ce type d'opérations immobilières en janvier/février 2015.

C'est la société SAS référence "Européquipements", eu égard aux qualités financières et architecturales de son offre qui a été retenue.

L'opérateur retenu s'est engagé à l'issue de la consultation à acquérir ce terrain auprès de la Ville en l'état au prix de 31 millions d'euros, sachant que la société Européquipements prendra à sa charge les travaux préalables de déconstruction-désamiantage estimés à 2 millions d'euros, la dépollution évaluée à 1,5 million d'euros, ainsi que tous les risques promoteurs.

L'offre d'acquisition de la société Européquipements comprend également la signature d'une convention de Projet Urbain partenarial (PUP), tel que le prévoit l'article L332-11-3 du code de l'Urbanisme. Il s'agit de mettre à la charge des aménageurs le financement des équipements publics à réaliser pour répondre

aux besoins des futurs usagers de la zone d'activité (équipements sociaux économiques, voirie nouvelle, ronds-points d'accès). Cette participation financière remplace la taxe d'aménagement.

Le 14 mars 2016, la commune et la SAS REFERENCE ont signé un protocole d'accord sur le projet dans l'attente de la signature d'une promesse unilatérale de vente.

Dans le cadre de la procédure de revente, dont le montant est en cours de négociation, et conformément à la réglementation, la commune a saisi les services de France Domaine afin de recueillir une évaluation de la valeur vénale de ces terrains.

Par courrier en date du 11 avril 2016, France Domaine a confirmé à la Ville que la cession de ces terrains à la société Européquipements au prix de 31 millions d'euros n'appelle pas d'observation.

Le prix de cession est donc fixé à ce jour à 31 millions d'euros.

Les conditions préalables à la signature d'une promesse de vente ayant été levées, celle-ci peut désormais être organisée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une promesse de vente avec la SAS référence « Européquipement » pour la revente des terrains IGN.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Leray ?

**M. LERAY :** Merci, Monsieur le Maire. Puisque nous sommes à une étape dans la conduite de ce projet, pourriez-vous nous rappeler les conditions de construction de l'équipement socioculturel et son utilisation future ? Il y a une question que je n'ai pas bien comprise, c'était la surface totale de plancher qui est donc augmentée. Est-ce cela ?

**M. LE MAIRE :** Oui, elle a été augmentée puisque les futurs utilisateurs ont eu des exigences dans le cadre de leur négociation entre Européquipements et les futurs négociateurs. Il y a une banque, entre autres, qui nécessite beaucoup de salles un peu particulières. Ce n'est pas une banque pour nous, c'est une banque importante. Ce sont les bureaux de la banque, et ils ont besoin de salles de réunion, etc. et cela nécessite, non pas ce qui est qualifié comme bureaux mais – comment appellent-ils cela, Monsieur Weil, les sous-bureaux – les salles annexes, des salles « brunes » qui sont essentiellement des salles de réunion mais qui ne sont pas qualifiées comme bureaux mais qui prennent des mètres carrés naturellement.

31 900, c'est l'agrément qui a été donné et que vous avez sur votre bureau.

**M. LERAY :** Quelle était la surface initiale ?

**M. LE MAIRE :** On avait dit environ 25 000.

**M. LERAY :** Ah, 25 000, d'accord.

**M. LE MAIRE :** Et la première logique qui avait été faite et présentée dans le dossier que nous avons vu lorsque nous avons découvert les projets, c'était environ 27 000. En fait, il y a une augmentation de 5 000. C'est important parce que cela nous fera de la taxe foncière, la CFE – pardon – et naturellement, nous l'espérons, des recettes pour la ville de Saint-Mandé par la suite. Et puis un beau projet surtout.

Vous m'avez posé la question sur l'équipement public.

**M. LERAY :** La surface totale augmente de près de 20 %. Est-elle prise en hauteur ?

**M. LE MAIRE :** Elle est prise un peu dans le sous-sol essentiellement. Elle n'est pas prise en hauteur parce qu'on ne peut pas dépasser les 21 mètres hors édicule. Et en mezzanines, vous savez qu'ils avaient fait des longues mezzanines et ils en ont pris un peu dessus. Il y a toujours les jardins. J'ai demandé une nouvelle esquisse. Cela ne change rien sur le plan visuel. Nous aurons bientôt une nouvelle esquisse que je vous enverrai dès que je la recevrai.

**M. LERAY :** Ma question essentielle portait sur l'équipement socioculturel et sur son organisation et son fonctionnement.

**M. LE MAIRE :** Sur l'équipement culturel, il est prévu environ 2 300, 2 400 mètres carrés de construction avec un sous-sol, dans lequel il y aura une vingtaine de places de parking, entre 15 et 20 places de parking. Ensuite, vous aurez des salles essentiellement pour les associations, des salles de réunion, des salles de répétition musicale, des salles permettant de faire des réunions d'assemblées générales, des réunions associatives, des réunions de copropriétés. Toutes les activités qui sont dispersées au centre

Jean Bertaud, à la Maison rue Poirier, au 40 de Gaulle, et à la Maison des Marronniers, seront regroupées à cet endroit-là. Vous aurez un auditorium qui oscille entre 180 aujourd'hui, à 250 places, à peu près, 220, 250 places, permettant l'accueil de nos spectacles, de colloques.

Ceci est un élément majeur pour le PUP, c'est-à-dire les trois grands premiers réservataires, les 31 900 mètres carrés. Ce sont des sociétés qui font beaucoup de colloques, de séminaires, séminaires internationaux. Je pense à l'IGN, à Météo France, etc. Et nous aurons des salles d'exposition, nous allons essayer de demander un patio pour faire des expositions. Vous aurez des salles pour faire ces fameuses réunions dont je parlais pour les entreprises.

Et vous aurez, à côté, un incubateur d'entreprises dans lequel nous essayerons, avec l'ensemble des entreprises du territoire, de l'EPT 10, de développer un projet intelligent et moderne avec le pôle Géosciences en premier lieu naturellement et les autres entreprises qui sont situées sur le territoire, de rencontres entre les facultés – projet que j'ai déjà développé à plusieurs reprises – les étudiants, appels à projets, l'IGN Lab, les labs d'usage, etc. Tous ces éléments qui permettent d'essayer de créer des entreprises de demain, des start-ups.

Vous savez qu'à côté de notre projet – je vous l'ai expliqué lors de la Commission – l'Etat va construire sur le pôle Géosciences, en prenant sur Bégin, la valeur de 15 000 mètres carrés supplémentaires de bureaux, faisant venir l'Agence de la biodiversité. Je crois qu'il y aura la Direction des milieux aquatiques, il y aura les Parcs régionaux, qui concentrent, avec Météo France, le service hydrographique de la Marine, l'IGN et l'inventaire forestier. Une concentration très forte de matières identiques sur les éléments majeurs de l'environnement. Et puis la DRIEE, ce sont les ingénieurs qui donnent les autorisations, justement pour l'agrément, c'est la Direction Régionale Interdépartementale de l'Equipement et de l'Energie, des aménagements d'Ile-de-France. Ils sont boulevard Morland aujourd'hui et ils doivent déménager d'ici 2020.

Nous aurons là un bel équipement, sachant que nous avons prévu la mise en vente, à un particulier, de la rue Poirier. Et nous avons aussi prévu, sur le 40 de Gaulle, nous avons signé dans l'avenant pour les logements sociaux avec l'Etat – vous vous souvenez du plan de mixité social – la construction de logements à cet endroit-là. Nous voulons garder la Maison des marronniers puisqu'elle est emblématique de la ville de Saint-Mandé. Nous ne l'avons pas sauvée, il y a 21 ans, de la destruction des promoteurs pour la voir se faire détruire. Et nous pensons, avec Monsieur Alain Assouline, avancer tout ce qui est centre municipal de soins, tout ce qui sont les services infirmiers à domicile, avec un aménagement naturellement adéquat à cet endroit-là. Et nous pourrions ainsi revendre l'appartement que nous avons utilisé Chaussée de l'Etang, faisant des recettes pour permettre de réaliser à la fois le solde des travaux que nous avons à payer, et également participer à la construction des logements du 40 de Gaulle, puisqu'il faut construire ces logements. Ils ont aussi un coût.

C'est un beau projet qui prend forme. Je rencontre d'ailleurs Madame la Maire du XII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pour parler de l'aménagement de l'avenue Foch vers cet équipement, en termes de voies piétonnes et de voies cyclables. Et également pour traverser le bois, qu'il y ait une allée plus confortable, partant de l'avenue de Liège au carrefour que j'évoquais tout à l'heure, de telle façon qu'il y ait un passage illuminé au moins le soir, protégé pour qu'on puisse y aller et venir, bien que ce ne soit pas l'endroit le plus mal fréquenté du bois. Mais il faut toujours faire attention et rassurer les gens. Il faut que ce soit un accès sympathique. Nous allons déposer un dossier.

Nous avons déposé des dossiers de financement auprès de la Région Ile-de-France, et des dossiers de financement, qui vont partir aujourd'hui, auprès de la Métropole du Grand Paris qui a un peu d'argent à dépenser. Nous allons poser notre candidature, voir si cela marche ou si cela ne marche pas, on verra. On va chercher toutes les subventions possibles. J'ai bientôt rendez-vous avec le Préfet de Région pour lui présenter le projet de l'EPT concernant le développement du territoire en matière de recherches un peu stratégiques sur quel lien entre les universités et les grands établissements publics et parapublics qui sont sur le territoire et le monde économique. Tout le projet est un peu défini maintenant, il faut que cela passe à un niveau supérieur.

**M. LERAY :** Je vous remercie. Qui a la propriété de l'équipement socioculturel ?

**M. LE MAIRE :** A la ville de Saint-Mandé entièrement. Quand nous achetons le terrain, nous l'achetons à l'Etat. Nous achetons 13 500 mètres carrés. Et nous allons garder environ 1 600 mètres carrés. C'est plutôt une bonne affaire pour la ville. Nous posons sur une grande partie de notre terrain notre équipement public ainsi qu'un petit jardin, que ce soit un peu gai et sympathique. Et nous prenons en

charge la voirie. Ce sera une voirie publique puisqu'il y a des publics qui vont y accéder. Il faut par conséquent que ce soit la ville qui la prenne en charge.

Cette voirie va permettre de conduire, à la fois à l'accès au parking des 31 900 mètres carrés de bureaux, et à la fois aux bureaux du pôle Géosciences. Et à l'accès de ce qui sera construit près de la tour. Vous voyez, il y a une tour – qu'on appelle la tour – quand vous regardez le pôle de l'IGN, il y a un bâtiment qui fait une trentaine de mètres de haut, qui sera réhabilité, comme les bâtiments qui sont devant la rue Pasteur seront réhabilités. Mais ce qui est derrière va être cassé, avec une petite partie de Bégin, pour faire ces 12 000 à 15 000 mètres carrés. L'Etat a déjà lancé ses appels d'offres pour réaliser ces bureaux.

Monsieur Turban.

**M. TURBAN :** Pour les équipements socioculturels, est-ce qu'il ne serait pas bien de faire un sondage auprès des utilisateurs du 40 de Gaulle, de la Maison pour tous, de la rue Poirier, et du Conservatoire pour savoir ce qu'ils en pensent ?

**M. LE MAIRE :** Pour le Conservatoire, il n'est touché par cela. Pour le reste, c'est une nécessité aussi de modernisation de la ville. Au contraire, on aura, un peu comme Cœur de ville à Vincennes, un véritable grand équipement socioculturel, ou comme le Centre Daniel Sorano. Cela permettra de gérer d'une manière plus efficace et de maîtriser la dépense publique. Nous n'aurons plus qu'un seul lieu en termes de gardiennage, en termes de nettoyage, en termes d'électricité, en termes de chauffage, en termes de gestion d'équipement.

Monsieur Leray m'a posé la question de la gestion de l'équipement. Pour l'équipement, nous aurons une association de gestion naturellement, pour gérer, soit en régie directe, soit en association de gestion. Cela n'est pas encore tranché.

**M. TURBAN :** Je ne dis pas le contraire, mais Cœur de ville a la particularité d'être au cœur de la ville de Vincennes, alors que là, ce sera vraiment excentré.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Turban, bien sûr que nous allons consulter tout le monde. Enfin, on va le dire à tout le monde, on va prévenir tout le monde de cet état de fait, que nous avons déjà énoncé à plusieurs reprises et pour lequel j'ai déjà rencontré un certain nombre de responsables d'associations. Les uns et les autres sont plutôt contents de savoir qu'ils vont avoir des locaux plutôt dignes de ce nom que d'être, soit, sous Pierre Cochereau, ou baladés au 40 de Gaulle, qui est sans ascenseur ou quoi que ce soit.

Je crois qu'il y a quelque chose de beaucoup plus qualitatif qui va être donné. En plus, Saint-Mandé n'a pas la même réalité, c'est un rectangle, c'est très long, et ce n'est pas très grand. On peut faire quelques mètres à pied quand même. Dans le monde moderne dans lequel on vit, la bicyclette est là maintenant. On nous dit qu'il faut marcher pour notre santé. Il faut prendre la bicyclette. Eh bien, nous avons refait un plan d'aménagement de pistes cyclables au dernier Conseil municipal, sous le couvert de Madame Crocheton. Je crois que tout cela est plutôt cohérent.

On aménage également un quartier qui était plutôt pauvre au départ. Il y a, là-bas, beaucoup de logements. Je ne vois pas pourquoi il y aurait des sous-Saint-Mandéens et des sur-Saint-Mandéens. Au contraire, la concentration de logements sociaux se fait plutôt dans ce secteur-là, puisque vous avez les 360 logements de la Cité Pasteur, vous avez les 120 logements étudiants, et vous avez les 60 logements familiaux, en face, de Jean-Paul Goude et d'Armand Carrel, et puis vous aurez les 120 logements sociaux de Bégin. Et si Bégin rajoute des logements, ce qui est prévu dans le plan, ce seraient des logements pour les gens de l'hôpital, les aides-soignants, les infirmiers, les médecins.

C'est plutôt une concentration de logements. J'ajoute qu'il y a tous les logements de la SNI, avenue de Paris et avenue des Minimes. C'est plutôt aussi recaler, recentrer Saint-Mandé dans ce secteur et lui donner une forte revalorisation. Très sincèrement, marcher dans Saint-Mandé est une chance. Pour ceux du quartier sud, ce sera un peu plus long, mais il passe des bus, le 325 qui dessert. Il y aura ces pistes cyclables. Il y aura l'aménagement dans le bois. Tout cela est, je pense, plutôt positif.

Et puis tout le monde nous demande une salle. Cette salle pourra être louée à des artistes. On ne peut pas faire de théâtre, comme je l'ai expliqué, on peut faire de la danse, on peut faire des concerts, et on peut faire des cinémas et tous les colloques possibles et imaginables. Mais on peut très bien imaginer accueillir une pièce à deux personnes, comme il en existe beaucoup maintenant, ou des *one-man-show*, ou des jeunes artistes qui cherchent des salles après avoir testé leur spectacle dans Paris. Cela a réussi, mais ils n'ont que trois, quatre ou cinq jours et là, ils pourront venir chez nous.

Monsieur Alonso ?

**M. ALONSO :** Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que l'opération immobilière, en elle-même, est intéressante et va apporter ce que l'on peut qualifier un enrichissement de la ville. Pour autant, je rejoins Monsieur Turban sur la problématique du cœur de ville. Vous y avez en partie répondu. OK, c'est vrai qu'il y a des gens qui vont habiter autour.

Pour ma part, je m'abstiendrai, avec ma collègue, sur ce vote parce qu'il y a tout un jeu de dominos que j'ai un peu du mal à percevoir. Quelles vont être les conséquences ? C'est vrai que pour nous aussi, la problématique du cœur de ville est quand même dans nos préoccupations. Je me pose la question, que va devenir Cochereau ? On voit que Cochereau, sans le dénigrer, s'est un peu décati quand même. On aurait pu imaginer un service public, ou la même proposition de services publics, ou une partie, à cet endroit-là. Est-ce que vous avez prévu quelque chose pour Cochereau ?

**M. LE MAIRE :** Dans notre réflexion globale sur l'organisation de la ville, puisque nous nous projetons à dix ans ou quinze ans, ce serait d'essayer de finir la place, à cet endroit-là, effectivement, et de faire en sorte qu'un jour, je suppose une autre équipe que la nôtre, parce que nous ne pouvons pas tout faire le même jour à la même heure, termine cette place en enlevant cet élément qui n'est pas très beau, sincèrement qui architecturalement n'est pas de haute qualité et de permettre d'avoir des équipements publics au rez-de-chaussée et d'avoir des immeubles d'habitation au-dessus.

Sur cette partie, on pourrait, de la rue de Liège à en face le 1 avenue Gambetta, avoir un immeuble qui serait dans la même qualité architecturale que ceux qu'il y a autour de la place pour donner à la place un fond. Il pourrait toujours y avoir au rez-de-chaussée un équipement public. Pourquoi pas, s'il y a 200 ou 300 mètres carrés au sol, ce que je pense possible, mettre la poste par exemple. Je dis cela comme ça parce qu'il faut toujours se projeter. On prend un truc, on le déplace, il y a une opportunité, on l'enlève de là, on le remet, l'opportunité n'est plus, on le reprend. C'est une espèce de Monopoly permanent.

Je pense que la prochaine mandature se penchera sur ce sujet. Mais il pourrait toujours y avoir, au rez-de-chaussée, un service public si nécessité il y a bien sûr. Il n'y a aucun problème. A partir du moment où cela appartient à la Mairie, on peut très bien avoir au rez-de-chaussée quelque chose et au-dessus des logements.

Madame Provini.

**Mme PROVINI :** Comme vous parlez de vous projeter dans l'avenir, je pense qu'avec les logements nouveaux qui vont être construits – si j'ai bien compris, il y a à peu près 180 nouveaux logements – je pensais aux enfants. On a revu la carte scolaire récemment. Qu'avez-vous prévu pour la scolarisation de tous les enfants supplémentaires qui vont arriver sur la ville par rapport aux capacités de La Tourelle, de Paul Bert ? Comment cela va-t-il se passer ?

**M. LE MAIRE :** La capacité pour l'instant est plutôt en baisse puisque si nous n'avions pas fait cette carte scolaire, nous aurions fermé quatre à cinq classes cette année. Là, nous ne devrions n'en fermer que deux, pour l'instant. Il y en a deux autres optionnelles. Cette carte scolaire devrait nous permettre de ne pas devoir trop fermer de classes cette année en ville. Nous avons pas mal de classes en réserve dans nos établissements. Il faudra rééquilibrer de manière particulière – je dis rééquilibrer parce que je rejoins la remarque de Monsieur Turban – mais la ville est en rectangle. Elle n'est pas facile à « saucissonner », si je puis dire, vis-à-vis des emplacements de nos écoles.

L'école Emilie et Germaine Tillion est dans le sud, Charles Digeon, qui est un gros groupe, est aussi dans le sud, et Paul Bert est au milieu. Il faudra avoir une réflexion à ce niveau-là de rééquilibrage entre les écoles maternelles, etc. Mais c'est certain que l'on jouera sur l'autre côté de l'avenue du Général de Gaulle pour équilibrer. Mais là aussi, si on est rue de l'Épinette et que l'on va à Paul Bert, il y a 250 mètres, en passant par les petites rues derrière l'église, ou 300 mètres.

**Une intervenante :** Il y a aussi un projet dans l'idée de l'Education nationale – si je peux me permettre – qui est de mutualiser, de faire des écoles intervilles. Si vous voulez, il y a à Vincennes une école qui est en sous-capacité et qui pourrait accueillir, qui n'est pas loin de l'hôpital. C'est quelque chose qui sera envisagé plus tard, j'imagine. Ce n'est pas encore mûr mais cela fait partie des choses que l'Education nationale a en tête. C'est aussi pour rentabiliser et les personnels et les locaux.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Avez-vous d'autres questions s'il vous plaît ? Il n'y en a pas. C'est bon. Mes chers collègues, je vous propose de voter cette délibération que je vais vous lire parce qu'elle a son intérêt.

« Autorise la cession du terrain sis 2,4 avenue Pasteur, d'une surface de 11 793 mètres carrés, cadastré D42, D43, D48 pour partie, au prix des 31 millions d'euros minimums au profit de la SAS référence représentée par Monsieur Olivier Pelat, pour la réalisation d'un ensemble de bureaux d'environ 31 900 mètres carrés. Autorise et donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer dans un premier temps une promesse de vente sous condition suspensive, dans un second temps concrétiser cette vente par un acte authentique auprès de l'étude de Maître Sénard. Indique que le directeur général des services et le Trésor public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision. »

On vote bien sur le fait de m'autoriser à signer une promesse de vente. Promesse de vente que je vous ai envoyée le 26 avril. Monsieur Leray nous avait fait remarquer qu'il manquait tout à fait les cinq jours francs. Mais nous ne votons pas sur la promesse de vente. Nous votons sur l'autorisation à donner à promesse de vente. Monsieur Leray, c'est la différence. Mais j'ai tenu à ce que vous l'ayez, que vous puissiez – je vous l'avais dit lors de la Commission – la regarder. Ce n'est pas facile parce que c'est un document qui a bougé, qui va encore bouger. Il ne faut pas se leurrer, il va bouger jusqu'à la signature. Et c'est la raison pour laquelle je comprends tout à fait votre remarque, dont je vous remercie d'ailleurs, mais c'était la nuance que je voulais apporter.

Mes chers collègues, qui est contre ?

**M. TURBAN** : Zéro.

**M. LE MAIRE** : Qui s'abstient ?

**M. TURBAN** : Cinq.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ?

**M. TURBAN** : 27.

**M. LE MAIRE** : Merci mes chers collègues. S'il n'y a pas de Questions diverses à ce petit conseil...

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à la majorité, à signer une promesse de vente avec la SAS référence « Européquipement » pour la revente des terrains IGN au prix de 31 millions d'euros minimum, comme suit :

**Abstention** : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, Pour : 27 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Joëlle AICH, M. Gaël TURBAN

### **3. Questions diverses**

**M. LE MAIRE** : Monsieur Leray, je vous en prie.

**M. LERAY** : Juste une question que j'avais déjà formulée lors du dernier Conseil municipal, c'est à propos des compteurs Linky.

Je constate, depuis cette date, pas très éloignée, que les discussions vont bon train, qu'un certain nombre de maires, notamment je crois, le dernier en date, Monsieur Dupont-Aignan à Yerres qui a suspendu l'installation de ces conseils et je réitère la demande qui avait été formulée par Madame Touati lors de ce dernier conseil, de l'organisation d'une réunion publique contradictoire qui permettrait à des intervenants qualifiés d'éclairer la population intéressée par ce sujet.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Leray, nous avons écouté Madame Touati, et nous-mêmes d'ailleurs puisque nous avons décidé de faire tout un dossier d'information dans le Bulletin municipal. Nous recevons les gens d'ERDF le 10 mai pour avoir avec eux une conversation sur le sujet. Et deuxièmement, organiser une information, une réunion. Elle sera certainement organisée en espérant, Monsieur Leray puisque vous êtes un homme sérieux, que ne viennent pas que les agitateurs. Vous n'êtes pas, vous, un agitateur.

**M. LERAY** : Je ne les organise pas non plus.



**M. LE MAIRE :** Je sais bien. Mais vous savez très bien ce que cela veut dire. Nous l'avons vu en 2011, à propos d'une antenne de téléphonie, qui existait depuis 15 ans à Saint-Mandé, qui a simplement été déplacée de 20 mètres et cela nous a fait un cinéma de feu de dieu. Des gens de l'extérieur sont venus, etc. Ils se saisissent de tout cela pour continuer à faire peur à la société et refuser le modernisme. Qu'il y ait des questions, c'est tout à fait légitime, et vous avez raison.

Nous y avons pensé puisque nous avons préparé pour un numéro du Bulletin municipal toute une grande information sachant qu'à Saint-Mandé, le déploiement aura lieu en 2018. Mais c'est en cours.

Voilà mes chers collègues. Merci beaucoup de vous être déplacés. Et je vous souhaite une très belle journée.

***Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 08h45.***

## **Index**

*Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe du nom suivant :*

Maître Sénard ..... 8